



**COMMUNE DE
DORLISHEIM**

PLAN CANICULE/FORTES CHALEURS

2026

Vous êtes une personne âgée, handicapée, isolée résidant à Dorlisheim

Faites-vous connaître

Vous connaissez une personne susceptible d'être concernée par cette fiche

Aidez-nous à la connaître

VOS COORDONNEES – (ces informations sont essentielles pour vous contacter)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Age :

N° de Téléphone fixe :

N° Portable :

Demande mon inscription au registre nominatif du plan canicule 2026 de la commune de Dorlisheim

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES EN CAS D'URGENCE

Nom et N° de téléphone de l'un de vos proches :

Nom et N° de téléphone de votre médecin traitant :

Bénéficiez vous :

de soins à domicile :

Oui

Non

d'une aide ménagère :

Oui

Non

du portage de repas à domicile :

Oui

Non

d'un dispositif de télé-assistance ?

Oui

Non

Autres observations utiles :

Si vous allez être absent(e) cet été merci de bien vouloir nous le signaler

Dorlisheim le
Signature

Pourquoi est-il important de se faire connaître auprès des services de la mairie ?

A la suite des conséquences de la canicule 2003, la législation relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées préconise des mesures pour prévenir et faire face à une crise sanitaire en cas d'épisode caniculaire. Chaque année, un plan de veille au niveau national est mis en place et confié au Maire l'obligation de recenser les publics fragiles, âgés et/ou handicapés.

La commune propose aux personnes vulnérables de s'inscrire sur le registre communal (confidentiel) afin qu'en cas de déclenchement d'alerte canicule, le Centre Communal d'Action Sociale puisse prendre contact avec vous

En cas de canicule et donc de fortes chaleurs pendant plusieurs jours, votre santé peut être en danger. Il est donc capital de suivre certaines recommandations comme boire beaucoup d'eau, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, rafraîchir les pièces de la maison.

Cette fiche est disponible sur le site internet de la commune, ou à disposition à l'accueil de la mairie de Dorlisheim. Déposer cette fiche dûment complétée directement à l'accueil de la mairie ou par courrier postal à l'adresse suivante

Mairie de Dorlisheim

41, Grand Rue

67 120 DORLISHEIM

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter par téléphone le secrétariat 03 88 38 11 04

Bien sûr, cette démarche est volontaire et facultative. Aussi, sachez que l'ensemble des informations sont tenues dans un registre nominatif de recensement dont vous avez un droit d'accès et de rectification selon la loi en vigueur.

RAPPEL DES NUMERO D'URGENCE

15- SAMU

18 – POMPIERS

112 – Numéro d'urgence unique européen

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Mairie de Dorlisheim, en tant que responsable de traitement, afin de gérer le registre nominatif communal d'alerte et d'urgence en cas de déclenchement du plan canicule. Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune, conformément à l'obligation légale de recensement des publics fragiles conférée au Maire.

Destinataires des données : Ces informations, strictement confidentielles, sont uniquement destinées aux services habilités de la mairie (notamment le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS) et, le cas échéant, aux services préfectoraux et de secours en cas d'alerte sanitaire.

Durée de conservation : Vos données sont conservées dans le registre tant que vous ne demandez pas votre radiation, et font l'objet d'une actualisation annuelle.

Vos droits : Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) et d'opposition au traitement de vos données. L'inscription étant volontaire et facultative, vous pouvez demander à tout moment votre retrait du registre.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 03 88 38 11 04 ou par courrier à l'adresse : Mairie de Dorlisheim, 41 Grand Rue, 67120 DORLISHEIM. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).